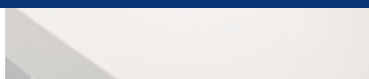




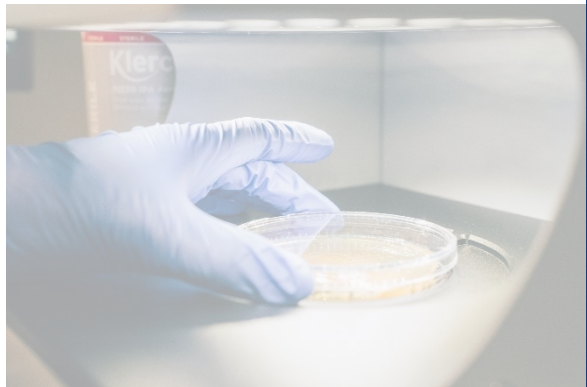
L'AP-HP



POLITIQUE DE RECRUTEMENT OUVERT, TRANSPARENT ET BASÉ SUR LE MÉRITE >>



HR Excellence in Research
Assistance Publique – Hôpitaux de Paris
Direction de la Recherche Clinique et de l'Innovation



2026

POLITIQUE DE RECRUTEMENT DE L'AP-HP : OUVERT, TRANSPARENT ET BASÉ SUR LE MÉRITE

L'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP), premier centre hospitalo-universitaire d'Europe et lieu de recherche d'excellence, s'engage dans une stratégie de labellisation **HR excellence in research** visant l'amélioration continue des conditions de travail, de recrutement et de développement de carrière des chercheuses et chercheurs.

En adhérant à la **Charte européenne du chercheur** et au Code de conduite pour le recrutement des chercheurs, l'AP-HP fait du **recrutement ouvert, transparent et fondé sur le mérite (OTM-R)** un pilier de sa politique de ressources humaines dédiée à la recherche.

La présente politique en définit les principes et les engagements.

Elle s'applique au **recrutement de l'ensemble des chercheurs de l'AP-HP** correspondant au référentiel *HR Excellence in Research*, quels que soient leur statut et leur type de contrat :

- **Les personnels médicaux hospitalo-universitaires** (MCU-PH, PU-PH, etc.) et les **personnels médicaux hospitaliers** (tout statut) ;
- **les chercheurs non médicaux** et paramédicaux co-auteurs ou titulaires d'un doctorat ;
- les chercheurs non médicaux et paramédicaux réalisant de la recherche supervisée.

UN RECRUTEMENT OUVERT ET TRANSPARENT

L'AP-HP recherche la meilleure diffusion possible de ses offres d'emploi, en interne comme en externe, en France comme à l'international, afin d'en faciliter l'accès sans distinction.

À cette fin :

- Le **portail recrutement et mobilité de l'AP-HP** propose l'ensemble des offres d'emploi disponibles au sein des 38 hôpitaux et 800 services de l'AP-HP en un seul et même endroit. Accessible sur internet, il permet aux candidats de découvrir les offres correspondant à leur profil et de postuler facilement ;
- les postes vacants sont publiés et gérés au moyen de **l'outil institutionnel de recrutement (Talentsoft)**, qui permet la centralisation des candidatures et la multidiffusion des annonces sur plusieurs canaux ;
- les offres relevant de la recherche ont vocation à être diffusées sur le **portail européen EURAXESS** afin de toucher un public élargi et international ;
- le recrutement des personnels médicaux hospitalo-universitaires et des praticiens hospitaliers s'inscrit dans les **procédures nationales** (concours, instances et calendriers portés notamment par le Centre national de gestion et les Universités).

Pour garantir l'homogénéité et la lisibilité des annonces, l'AP-HP s'appuie sur des **modèles-types** de fiches de poste et d'offres d'emploi précisant l'intitulé et les missions du poste, le profil et les compétences attendus, les conditions de travail, la rémunération selon la grille applicable, les modalités et le calendrier de candidature, ainsi que les contacts utiles.

Par ailleurs, les conditions d'un processus de recrutement clair et transparent sont garanties par la **formalisation des critères de sélection**, étapes, méthodes d'évaluation, calendrier et voies de recours.

Ces éléments sont formalisés dans des guides internes – notamment le guide de gestion des personnels contractuels et les guides de recrutement – destinés à sécuriser et à harmoniser les procédures.

En outre, l'AP-HP propose une **offre de formation à destination des cadres recruteurs portant sur la maîtrise des outils déployés au sein de l'institution** (sur la gestion des offres de candidature, l'outil de digitalisation des dossiers de recrutement ; l'outil de gestion des demandes de recrutement ; tutoriels LinkedIn pour recruter ; tutoriels pour l'utilisation de l'outil de recrutement institutionnel de l'AP-HP) mais également des **formations de bonnes pratiques** : gestion d'un entretien de recrutement ; création d'offres d'emploi attractives ; modules contre les biais cognitifs.

UN RECRUTEMENT FONDE SUR LE MERITE

La sélection repose sur des critères d'évaluation formalisés et, autant que possible, harmonisés, centrés sur les compétences, l'expérience et le potentiel des candidates et candidats. Ces critères se traduisent notamment par des grilles d'évaluation servant d'aide à la décision des services recruteurs.

L'évaluation valorise la **qualité et la diversité du parcours** plutôt que les seuls indicateurs quantitatifs.

Les indicateurs bibliométriques (dont le SIGAPS) constituent un appui pour les experts sans se substituer à une appréciation qualitative.

Cette orientation s'inscrit dans la démarche CoARA (Coalition for Advancing Research Assessment) engagée par l'AP-HP, qui vise une évaluation de la recherche plus qualitative et mieux adaptée.

Le processus prend en compte **l'ensemble de l'expérience acquise** : activités d'enseignement, d'encadrement et de supervision, de responsabilité d'équipes ou de projets, de transfert de connaissances et de médiation scientifique. La mobilité (géographique, intersectorielle, interdisciplinaire) est reconnue et appréciée, et la formation tout au long de la carrière est intégrée à l'évaluation.

UN RECRUTEMENT NON DISCRIMINANT ET INCLUSIF

Dans le respect des principes d'égalité, de diversité et d'inclusion, l'AP-HP garantit que chaque candidature est évaluée sur la base des compétences, de l'expérience et des aptitudes professionnelles, sans discrimination (sexe, âge, origine, état de santé, handicap, situation sociale, etc.).

- Une attention particulière est portée à l'égalité entre les femmes et les hommes, en cohérence avec le plan d'égalité professionnelle de l'AP-HP, y compris dans l'équilibre de composition des comités de sélection.
- La prise en compte du handicap s'appuie sur le protocole en faveur de l'emploi des travailleurs en situation de handicap (OETH).

L'AP-HP veille à l'inclusion effective des personnels non médicaux et paramédicaux dans ses dispositifs de recrutement et de soutien à la recherche.

MOBILITE, DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET RECONNAISSANCE

L'AP-HP valorise la mobilité sous toutes ses formes et reconnaît les compétences acquises en dehors du cadre hospitalier ou académique.

Dans ce cadre, l'institution finance par exemple des dispositifs de mobilité internationale à l'attention des professionnels médicaux. Elle s'engage à offrir un environnement favorable au développement professionnel : accès à la formation continue, accompagnement des parcours, prise en compte de l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, et reconnaissance des personnels d'appui à la recherche.